

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Plus que centenaire. — La situation extérieure

Lorsqu'on a cent six ans, on ne devrait plus avoir besoin de rien. Ou plutôt de si peu de chose, que mieux vaut n'en pas parler afin d'éviter des émotions aux centenaires. Tel n'est pas le cas, cependant, de M. Schomel qui vient d'entrer dans sa cent septième année. Il est contraint d'avoir recours à la justice parce que le logement habité par lui est malsain et insalubre.

Le plus triste, c'est que cet imitateur de Matusalem nous fait savoir qu'il vit avec 30 sous par jour que lui verse l'assistance publique. Se peut-il que même à un pareil âge on puisse subsister avec une aussi modeste somme? Cela se peut et M. Schomel en est la preuve. A tout le moins il ne doit vivre que de privations et c'est mal reconnaître l'effort de ce tenace vieillard dont l'obstination relève sérieusement le niveau des tables de mortalité.

Le reproche ne s'adresse pas à l'assistance publique. Elle est intelligente comme tout ce qui est administration, que ces administrations dépendent de l'Etat ou de Sociétés privées. Mais dans la ville où réside M. Schomel, il doit y avoir des œuvres particulières, des associations bienfaisantes, des philanthropes charitables. Il n'empêche que le vieillard reste avec ses cent six ans et ses 30 sous par jour ce qui fait qu'on lui donne un peu plus d'un centime par année qu'il a vécu! Comme rente ce n'est pas étonnant. Un quidam ayant le sens du tourisme disait des Auvergnats qu'ils étaient stupides parce qu'ils éteignaient leurs volcans. De même on pourrait démontrer notre bêtise en soulignant que nous voulons avoir des centenaires, mais que nous les laissons mourir de faim.

Dans un discours prononcé à Lons-le-Saulnier, M. Pichon vient de présenter un résumé de notre politique étrangère en ces dernières années. Les traits principaux en sont fidèles: seuls les commentaires et les déductions restent discutables. Pour l'heure le ministre est entièrement optimiste. Trop, peut-être, diront certains. A tout prendre, mieux vaut ce défaut que le défaut contraire. On s'est, en ces derniers temps, tiré des mauvais pas, qu'aujourd'hui le plus difficile semble fait.

L'évidente préoccupation de M. Pichon a été de démontrer le bon état de notre système politique: alliance russe, entente avec l'Angleterre. Il y a peut-être là un tout petit peu, très peu, d'exagération. En de rares occasions, on a ressenti des coincements. Sans entrer dans les détails, on peut répondre à cela que la triple alliance a manifesté des soubresauts plus vifs encore. Preuves que les querelles se produisent dans les meilleurs ménages comme dans les plus mauvais.

En ce qui nous concerne, il n'y eut jamais de notre part crise de nerfs, mais discussion déraisonnable. En oubliant ce passé d'hier, M. Pichon a été bon diplomate sans doute et modeste sûrement. Avec une volonté réfléchie et cordialement tenace, il a voulu dans la récente crise, que notre politique ne soit ni russe ni anglaise, mais française d'abord. Ceci, qu'il oublie, doit rester dans les mémoires, pour que l'opinion publique lui marque sa reconnaissance d'avoir donné sa place à notre pays, qui ne doit avoir ni une place à la suite, ni une place subalterne.

A L'ÉTRANGER

Le conflit balkanique. — Etats-Unis et Mexique

La question d'Andrinople n'occupe plus que les chancelleries, et dans la mesure où le besoin général de repos permet encore aux affaires de venir troubler cette tardive saison de vacances. Il est, en effet, généralement admis que les Turcs ont les plus

grandes chances de conserver cette ville que les Bulgares n'ont pas pu garder. On commence même, dans certaines capitales, à se demander s'il n'est pas préférable que les Turcs restent en possession d'Andrinople, afin de mieux protéger Constantinople contre une attaque de la Bulgarie, dans le cas d'une nouvelle guerre. Quoiqu'on continue en Bulgarie à prétendre que c'est aux puissances à régler cette question d'Andrinople, on s'y rend compte de plus en plus nettement que seul un accord direct est nécessaire. D'après nos informations, à Sofia comme à Constantinople du reste, on se préoccupe de trouver un moyen de donner aux tâtonnements et aux pourparlers hésitants entre les deux capitales, le caractère de négociations véritables. La Bulgarie serait particulièrement désireuse de voir une grande puissance assumer le rôle d'intermédiaire dans cette conversation diplomatique qu'elle a tant de peine à engager.

Dès qu'un nuage se dissipe à l'horizon, à notre époque. Celui qui se forme aujourd'hui est assez éloigné de nos têtes, puisque c'est sur le Mexique qu'il flotte. Ce pays, en proie depuis trop longtemps à une véritable guerre civile, est menacé par les Américains qui souhaitent faire son bonheur, malgré lui. De cette philanthropie imposée, peut sortir un conflit.

Nous n'avons, dès maintenant au moins, à prendre parti dans la querelle. En principe, ces deux nations nous sont également sympathiques.

Contre le gouvernement de Washington, le Mexique marque sa volonté de faire ses affaires lui-même. C'est une thèse bonne, en principe. Un peuple doit être maître chez lui, comme le charbonnier. Aussi, lorsque le président Wilson, avec une grande douceur de paroles, entend diriger la politique intérieure mexicaine, il ne fait proprement qu'usurper. Derrière la cordialité des mots, il y a la menace, menace, si peu déguisée que déjà ses troupes rôdent le long des frontières du Mexique. Nous y allons, expliquera-t-il, sans doute comme des pompiers pour éteindre l'incendie. Cela n'est pas prouvé. On a le droit de penser que les Etats-Unis marchent sur le Mexique en envahisseur au risque d'y accroître le mal qu'on prétend tarir.

LE FURETEUR.

Le travail des commissions

Un perfectionnement qu'il faut apporter prochainement au règlement de la Chambre pour améliorer le rendement de notre machine parlementaire, consiste à faciliter le vote définitif des projets élaborés par les commissions parlementaires.

Contrairement au travail de l'assemblée en séance publique, les travaux de ces Commissions sont particulièrement fructueux et la plupart des projets et propositions qui leur sont renvoyés sont rapidement examinés, mis au point et rapportés par elles. Grâce à la disposition réglementaire que j'ai fait voter il y a une dizaine d'années, le résultat de ces travaux n'est plus perdu à la fin de chaque législature, les rapports pouvant être repris dès le début de la législature suivante.

Aussi de très nombreuses questions se trouvent depuis de longues années en état d'être inscrites à l'ordre du jour de la Chambre. Beaucoup d'entre elles ne soulèvent aucune objection sérieuse: si elles pouvaient être discutées, elles seraient sans aucun doute votées à une majorité considérable. Malheureusement l'ordre du jour de la Chambre est toujours tellement encombré, les discussions budgétaires sont si longues que, malgré de nombreuses séances supplémentaires, il n'est pas possible d'en aborder l'examen.

Toutefois un excellent procédé, pratiqué de plus en plus depuis

quelques années, permet souvent d'obtenir le vote de très importantes réformes. Cette méthode consiste à inscrire le projet à voter à l'ordre du jour, au début d'une séance quelconque, sous réserve qu'il n'y aura pas de discussion. Si personne ne s'oppose au vote, les différents articles du projet sont adoptés sans débat, en quelques minutes; mais il suffit qu'un seul membre dépose un amendement ou plus simplement se fasse inscrire pour que le projet soit retiré de l'ordre du jour et ajourné sine die.

Il serait donc nécessaire de prévoir dans le règlement une procédure spéciale organisant ce procédé efficace de discussion rapide et ne permettant plus à une seule initiative individuelle de tenir en échec la sanction de la quasi-unanimité de la Chambre.

C'est pourquoi je me propose de demander à la Chambre de compléter son règlement par l'adjonction d'un article nouveau précisant que tout projet ou proposition de loi régulièrement rapporté sera inscrit en tête de l'ordre du jour d'une séance quelconque, sous réserve qu'il n'y aura pas de débat, lorsque la Commission compétente et le Gouvernement en formulera la demande au moins l'avant-veille de ladite séance.

Toutefois, cette question serait retirée sans débat de l'ordre du jour si la demande en était faite par au moins 20 députés qui seraient tenus de formuler le motif de leur opposition par une déclaration écrite qui serait publiée au « Journal Officiel ». Si aucune demande régulière de retrait de l'ordre du jour n'était déposée avant la séance, ou si la ou les demandes déposées étaient retirées après entente entre les opposants, la commission et le Gouvernement, les différents articles seraient successivement mis aux voix sans débat.

Ainsi bien des projets qui attendent depuis plusieurs législatures leur tour de discussion pourraient rapidement aboutir pour le grand bien du progrès social et du régime parlementaire lui-même.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

LA CHANSON

En chasse ! En chasse !

Air : L'Expulsion des Princes.

La chasse va demain s'ouvrir
Et les massacres de Septembre,
Jour par jour, vont anéantir
Le bon gibier, membre par membre.
Lorsque les premiers rousseurs
Ensanglantent fort la verdure,
Le sol se pare de chasseurs
Et dans l'air, tout sent l'ouverture.

Les disciples de Saint-Hubert,
Ces fiers détenteurs de la foudre,
Se vident tous de kaki clair,
Et leurs poups sentent la poudre.
Ils attendent impatiemment,
Les jours permis pleins d'espérances,
Et marcheront résolument,
En chœur, vers les Grives de France.

Les maris chasseurs, peu sérieux,
Rêvent à des frasques surnoises,
Graisissent narquois leur Lafaucheux,
En sifflant des chansons grivoises.
Ils tireront, peu délicats,
Sans remords, et sans amertume,
Des coups d'fusil dans le Contrat
En ne rêvant que poil et plume.

Il est permis au bon chasseur,
Qui veut garnir sa gibecière,
D'arroses les champs de sueur,
Les sillons, les monts, les fondrières.
Lorsqu'il aura très bien sué,
Si le gibier a pris la fuite,
Pour s'étourdir, s'il n'a rien tué,
A son tour il prendra la cuite.

Le fin chasseur, très diligent,
Et que le point d'honneur chatouille,
Ne s'en va jamais sans argent
Pour ne pas revenir bredouille.
Le soir, au repas familial,
A sa femme, au sortir de table,
Il contera, d'un air martial,
Des histoires épouvantables.

La chasse fait naître toujours
Ces histoires non arrivées,
Que les Nemrods, avec humour,
Développent à la veillée.
Seul le chien, qui rongé les os,
A ces exploits de Rocambole,
Narquois, se gratte le museau,
Et silencieusement rigole.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

L'inauguration du Palais de la Paix

On a inauguré solennellement à La Haye l'édifice destiné par M. Carnegie à la Cour permanente d'arbitrage, et auquel on a donné par avance le nom de Palais de la Paix.

L'intention première de M. Carnegie était simplement de doter la Cour permanente d'arbitrage, créée en 1899 par la première Conférence de la Paix, d'une bibliothèque de droit international. Mais on repré-senta au généreux philanthrope que la Cour d'arbitrage avait besoin, en premier lieu, d'une installation digne d'elle. M. Carnegie se rendit sans peine à ces raisons, et, élargissant son projet primitif, il mit à la disposition du gouvernement des Pays-Bas une somme d'un million et demi de dollars, soit sept millions et demi de francs, pour bâtir, établir et entretenir, à La Haye, un palais et une bibliothèque. Il employa même le mot de « Temple de la Paix » pour la Cour permanente d'arbitrage. L'acte de donation porte la date du 7 octobre 1903, et fut signé par M. Carnegie, en son château de Skibo, en Ecosse.

La Hollande, ne voulant pas être en reste de générosité, offrit le terrain, lequel ne couvre pas moins de cinq hectares. On choisit l'emplacement dans le parc de Zorgvliet, qui est situé à l'une des extrémités de La Haye, à l'entrée d'un bois portant le nom de la ville, et tout près du Palais des Souverains Néerlandais.

Le Palais de la Paix est dû à un architecte français, M. Cordonnier, originaire de Lille.

Rodomontades pangermanistes

Sous le titre: « Les devoirs de demain de l'Allemagne », la Grande revue Nord et Sud, qui passe cependant pour sérieuse et qui a d'excellentes relations avec le ministère des affaires étrangères, publie un article de M. Georg Erdmann, d'une invraisemblable violence. Selon lui, la politique allemande contemporaine a cinq devoirs principaux à remplir: 1° Fortifier la Triplice; 2° rompre avec le pape; 3° conclure une entente durable et sincère avec l'Angleterre; 4° mettre fin aux relations actuelles entre la France et l'Allemagne; 5° surveiller la Russie.

Dans le passage qui concerne les relations de la France et de l'Allemagne, M. Erdmann écrit ceci:

« La France sait bien que l'Allemagne ne l'attaquera jamais sans être provoquée par elle, cependant elle déclare ouvertement que ses armements sont dirigés contre l'Allemagne. Il est donc manifeste que la France n'attend que le moment favorable pour attaquer l'Allemagne. Il faut aussi tenir compte du fait que les Français sont un peuple irritable, vaniteux et arrogant, mais puisque l'on sait tout cela et qu'on a la conviction qu'une guerre avec la France est inévitable et qu'elle viendra tôt ou tard, est-il donc raisonnable d'attendre l'attaque de la France? La France est encore gâtée par l'ancienne faiblesse séculaire de l'Allemagne et ne peut se faire à l'idée qu'elle n'est plus la première puissance de l'Europe; une nouvelle édition augmentée de 1870, est seule capable de l'en convaincre définitivement.

« Il va de soi que l'Allemagne ne peut pas attaquer la France de

but en blanc. Comme première condition, il faudrait que la Russie en tant qu'alliée de la France fût occupée de nouveau sérieusement en Asie; il est hors de doute que cela se produira dans un avenir rapproché du côté de la Chine; voilà pourquoi l'Allemagne doit user de procédés amicaux envers la Chine et créer vis-à-vis d'elle un état de choses analogue à celui qui existe entre l'Angleterre et le Japon. Etant donnée la grande irrégularité du peuple français, il sera aisé à une diplomatie habile de créer un prétexte pour amener la guerre où la France apparaîtrait comme la provocatrice.

« C'est un grand dommage que l'Allemagne, entre maintes autres occasions propices, n'ait pas profité de la guerre russo-japonaise. Bien entendu, une guerre favorable pour l'Allemagne n'amènerait même pas une paix entre elle et la France. D'ailleurs, là n'est point le devoir, lequel consiste plutôt à affaiblir la France de façon telle qu'elle perde son caractère menaçant et dangereux, ce qui permettrait à l'Allemagne de ramener ses propres armements à l'état normal. Pour atteindre ce but, il faudrait reprendre à la France tout ce qui a fait partie naguère de la Lorraine et ce qui lui reste encore de l'Alsace, ainsi que tout le territoire de la Meuse. En outre, la France serait astreinte à restituer à la Belgique tous les départements du Nord, contre quoi la Belgique céderait à la Hollande la partie flamande, où la population est de langue allemande. Quant à l'Italie, elle avancerait sa frontière de l'Ouest jusque dans la vallée du Rhône, reprendrait la Savoie, et autant que possible annexerait Tunis. »

En Chine

La révolution s'étend

Une dépêche de Chin-Tuh annonce que la révolution s'étend par suite de l'impopularité du gouverneur. A Lung-Cheng, les troupes se sont insurgées et, après avoir tué leur commandant, elles se sont jointes aux révolutionnaires. Malgré les appels des troupes, le gouverneur refuse d'embrasser la cause des insurgés.

Bombardement de Nankin

La nouvelle de la prise de Nankin par les troupes gouvernementales était au moins prématurée. Un bombardement général de la ville a eu lieu pendant toute la nuit dernière. Les troupes gouvernementales ont attaqué les trois portes; elles ont été repoussées. Mais la défense s'est montrée moins énergique qu'elle ne l'avait été jusqu'à présent, ceci en raison surtout des effets démoralisants du bombardement. De nombreux obus sont tombés dans les quartiers populaires de la ville.

Les troupes gouvernementales ont interrompu leur attaque. Les insurgés obligent les commerçants à verser un dixième de leurs biens dans la caisse révolutionnaire; la Chambre de commerce a dû payer 30.000 dollars.

Un innocent a fait 38 ans de prison

Après trente-huit années passées dans une prison, Erasmus Vassalo, un Sicilien, vient d'être reconnu innocent et mis en liberté. Accusé de meurtre, il avait été condamné, en 1877, aux travaux forcés à perpétuité, et avec lui trois autres personnes, qui depuis sont mortes en prison. Et maintenant, à la suite de la confession d'un mourant appartenant à la famille de l'homme assassiné autrefois, on recon-nut le bien-fondé des protestations d'innocence de Vassalo, qui a aujourd'hui soixante-deux ans. Sa santé est ruinée par le régime sévère de la prison.

Les autorités de la prison le mirent simplement à la porte, et il dut payer son voyage jusqu'à Palerme, sa ville

natale. Pendant les trois jours que dura ce voyage, il ne but ni ne mangea et finalement il arriva pour découvrir que sa femme et tous ses parents sauf un fils, étaient morts depuis longtemps.

Une affaire de trahison

On a découvert une affaire de trahison au 11^e régiment d'artillerie, à Versailles.

Telle est la nouvelle qui éclata jeudi soir en coup de foudre.

Les coupables sont le maréchal des logis Gieue, chef mécanicien à la 8^e batterie, et le brigadier Mullot. Ils auraient pour complice une femme — il y a toujours une femme dans ce genre d'affaires — dont on sait seulement qu'elle est prénommée Marie, et qu'elle aurait été mêlée à l'affaire de trahison de l'enseigne de vaisseau Ullmo à Toulon.

On a arrêté également un complice, le chef pointeur Coulmont de la 8^e batterie.

Le Conflit Balkanique

Un vapeur allemand arrêté par les Turcs

Suivant une dépêche de Constantinople au « Lloyd », les autorités turques ont arrêté le vapeur allemand « Ella », avec une cargaison d'avoine pour la Bulgarie.

Les négociations turco-bulgares

Les pourparlers qui ont lieu entre le grand-vizir Osman Nizami pacha et M. Natchevitch consistent à chercher une base pour les négociations, mais ils n'ont abouti à aucun résultat, étant donnés les points de vue contradictoires turcs et bulgares sur la question des frontières.

Les cruautés Turques en Thrace

De nombreux réfugiés sont arrivés de Thrace. Ils racontent que les Turcs auraient commis des cruautés envers les chrétiens à Kirkilissé et dans d'autres localités de Thrace.

La rentrée des troupes en Roumanie

Le roi Charles a quitté Sinania, pour se rendre, par train spécial, au port de Zirnizza, afin d'inspecter les dernières troupes revenant de Bulgarie.

Il visitera aussi les lazarets où sont hospitalisés les soldats atteints du choléra.

Le prince héritier Ferdinand et la princesse sa femme partiront dimanche, pour Sigmaringen.

Petites Nouvelles

La vieille église de Clairefontaine (Seine-et-Oise), vient d'être vendue, pour la somme de 20 fr. 95, à un entrepreneur de travaux publics de Rambouillet.

On mande de Trévis que le chef de gare, voyant une jeune fille qui allait être écrasée par un train, se précipita à son secours. Il réussit à la sauver, mais ayant perdu l'équilibre, il fut victime de son dévouement. Son corps fut réduit en bouillie.

L'assassin Gimenez, qui avait tué deux personnes, mais qui était en traitement à l'hôpital de Pau, s'est évadé.

Le général Eydoux, chef de la mission militaire française en Grèce, est arrivé à Marseille par le paquebot « Niger ».

M. Quenot, commerçant au Havre, prenait un bain de mer. Comme il plongeait par une hauteur d'eau insuffisante, sa tête porta sur les galets. Recueilli sans connaissance, il fut transporté chez lui, où il est mort. Il avait eu la colonne vertébrale fracturée.

Sur le chemin des Sables-Blancs, dans la commune de Tréboul, près de Douarnenez, Mme Moalic, âgée de 27 ans, a été écrasée par une automobile et est morte une demi-heure après l'accident.

CAUSERIE

LA POLICE DORÉE

Tout de même les choses vont assez mal pour quelques-uns de ces Messieurs de la « police bourgeoise ». Chaque jour nouveau apporte un peu plus de clarté sur leur sainte association et, ma foi, l'on commence à apercevoir des coins qui ne sont pas d'une propreté extrême.

Sans doute, pour Paris, la révélation de ces scandales qui sont diminués le plus possible encore, n'a pas causé une surprise énorme. Depuis longtemps tout le monde était renseigné sur la valeur morale de beaucoup de ceux qui formaient le bataillon « bourgeois », si cher à M. Lépine. On savait que s'ils n'étaient pas choisis parmi les ambassadeurs, comme l'aurait souhaité l'ancien préfet de police, ils avaient été recueillis, pour la plupart, dans un monde où le protocole n'est pas souvent dirigé par M. Mollard.

Mais M. Lépine ayant déclaré qu'on devait se contenter de ce qu'on avait parce que cela suffisait largement, les plus pessimistes crurent qu'après tout ils s'étaient exagérés les dangers de la situation.

Et les bons Parisiens dormirent sur leurs deux oreilles !

Ils dormirent même si bien que quelques-uns de la police bourgeoise en profitèrent pour s'occuper un peu. L'histoire du V^e arrondissement, qui nous arrive pourtant estompée, prouve, d'une jolie manière, qu'ils surent, en effet, ne pas perdre leur temps.

Ces Messieurs continuèrent sur d'autres terrains, ainsi qu'on le sait. Si bien que maintenant ceux qui habitent l'arrondissement de M. Lépine commencent à comprendre qu'ils ont eu une belle veine de ne pas être arrêtés, un matin, comme souteneurs ou bien comme cambrioleurs.

Le hasard réserve aux hommes quelques-unes de ces chances inespérées. Remercions-le. Naturellement, ce n'est pas la faute des six ou sept professionnels qui exerçaient, c'est plutôt celle du temps et aussi celle du brave gardien révolté par tant d'infamie. Mais, en attendant, les tranquilles promeneurs du Luxembourg peuvent se rendre compte qu'ils ont frisé l'abîme de près.

Est-il permis d'espérer au moins que ces temps ne sont pas près de réapparaître. M. Hennion, qui fait preuve d'une belle énergie, a ici une magnifique occasion de montrer qu'il entend diriger la préfecture de police et non pas être dirigé par elle.

Quelques-uns des policiers de la bourgeoisie affirment qu'il se cassera les os sur eux ! On verra bien. Les paris sont ouverts. Mais quel soupir de satisfaction, le jour où le grand coup de balai sera enfin donné !

Toutes les révélations successives qui ont déclenché la campagne ont d'ailleurs porté atteinte à la majesté de la maison du boulevard du Palais. Il importe qu'on répare aussitôt les premières fissures. Pour cela, il n'est besoin que de vouloir et de vouloir sérieusement.

« Vous sentez-vous assez gouvernés ? » demandait jadis celui qui est directement responsable du formidable gâchis actuel. Cette question paraît sans doute d'un bon naturel. Mais il eût peut-être mieux valu que M. Lépine pensa, sans interroger les autres, à se demander à lui-même si nous étions suffisamment en sécurité ?

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

L'ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse a lieu aujourd'hui.

C'est le branle-bas : nemrods petits ou grands, maigres ou gros, ont fourbi les armes pour ce jour tant attendu : lapins, lièvres, perdreaux n'ont qu'à bien se cacher ou gare à eux, quoi qu'en dise La-gaspie dans sa chanson du jour.

Car les chasseurs sont féroces, d'autant plus féroces ces temps-ci que dans la plupart des communes on leur joue un mauvais tour, celui de leur interdire de chasser.

On ne se contente plus de mettre un écriteau portant : « défense de chasser » ; on fait mieux : des avis paraissent dans les journaux, des associations de propriétaires se forment, des arrêtés municipaux sont pris pour interdire aux disciples de St-Hubert de brûler leurs cartouches dans certaines communes.

Et ce ne sont pas seulement trois, quatre communes qui prennent ces mesures : actuellement, dans le département du Lot, il n'est guère de contrée qui soit librement ouverte aux chasseurs.

A-t-on raison, n'a-t-on pas raison de prendre ces mesures, nous n'en savons rien.

Mais si nous nous laissons conter par les propriétaires les méfaits dont les chasseurs se rendent souvent coupables au détriment des vignes, des enclos qu'ils traversent pour chercher le gibier, les propriétaires n'ont pas tort.

Si, d'autre part, nous écoutons les doléances des nemrods qui ont payé un permis donnant le droit de traquer le gibier, et si nous voulons, pour leur faire plaisir, reconnaître que les dégâts ne sont pas commis par eux, mais par les chiens ; si nous tenons pour vrai que l'interdiction de la chasse sur le territoire d'un grand nombre de communes n'a qu'un but, de conserver le gibier aux seuls chasseurs de la commune, cette mesure ne procédant que d'un parfait égoïsme, nous reconnaissons que les chasseurs sont bien à plaindre.

Mais nous ne leur donnons pas raison, car si ce ne sont pas les chasseurs qui commettent les dégâts, ce sont leurs chiens.

Dans ces conditions, la chasse devient de plus en plus pénible, difficile, disent les chasseurs. Eh, sans doute, mais il faut être de bon compte : est-ce qu'elle n'était pas souvent trop coûteuse pour les propriétaires quand ceux-ci constataient leurs vignes démolies, leurs raisins abîmés par le passage des chiens ?

La situation qui semble compliquée, s'améliorera, nous dit-on. Les syndicats communaux des propriétaires auraient l'intention de donner libre passage sur leur territoire aux nemrods à la condition que ceux-ci paient un droit de chasse au syndicat communal.

Sans doute, ça augmentera le prix du permis délivré par l'Etat, mais les plaisirs se paient, n'est-ce pas ?

Nous souhaitons qu'une bonne solution intervienne, qui donnera satisfaction à la fois, aux chasseurs et aux propriétaires.

N'étant ni l'un ni l'autre, nous ne saurions être jaloux que tous puissent s'entendre.

A la veille de l'ouverture, c'est le souhait le plus ardent que nous faisons en exprimant l'espoir que du gibier abattu en profitent ceux même qui ne sont pas chasseurs.

LOUIS BONNET.

M. POINCARÉ A CAHORS

Ainsi que nous l'indiquions dans notre dernier numéro, il paraît que la réception de M. Poincaré à Cahors sera superbe.

Dans tous les cas, les plans établis promettent des décors d'un genre nouveau et merveilleux dus au goût et au talent de MM. Fournié, Combelles et Rougé.

Si nous en croyons notre excellent confrère Gau, jamais Cahors n'aura été décoré et illuminé de façon aussi ravissante que dans la soirée du 13 septembre.

Trente-cinq portiques lumineux, des milliers de lanternes vénitiennes disséminés dans le feuillage, des verres de couleurs symétriquement rangés, déverseront la lumière à profusion. Voici suivant quel ordre seront disposés les portiques lumineux.

17 seront échelonnés, sur le boulevard Gambetta, depuis la rue Gustave-Larroumet jusqu'à la rue Blanqui. Ils supporteront, outre un couronnement de lampions unicolores, une ligne de ballons de couleur orangé et une double guirlande de ballons verts formant rideau. Sur chaque mâit, une étoile brillante sera dessinée avec des lampions.

Les portiques du boulevard seront reliés entre eux par une double ligne de lanternes-ballons dont la moins élevée formera guirlande.

Mille ballons vénitiens seront accrochés aux branches des arbres du boulevard.

De la place d'armes à la rue Larroumet, du théâtre au pont Louis-Philippe, la décoration lumineuse sera composée de guirlandes de ballons.

La place Gambetta, qui aura un somptueux portique lumineux, recevra une parure de fête luxueuse.

Dans les frondaisons des allées Fénélon seront accrochées 1.000 lanternes.

Enfin, la rue de la Liberté aura cinq portiques semblables à ceux du boulevard, un nombre égal décorera la rue de la Mairie, la rue Fénélon en recevra trois, la place du Marché deux ainsi que la rue Clément-Marot.

Le Président de la République assistera, des jardins de Préfecture, à une fête nautique. Voici la décoration prévue pour cette partie du programme :

Trois portiques réunis par deux guirlandes lumineuses illumineront le quai Cabessut. Une ligne de lampions indiquera la chaussée aux rameurs, une autre rangée soulignera le pont de Cabessut.

Toutes ces lumières, reflétées dans l'eau du Lot, produiront un coup d'œil féerique.

Ecole des Arts et Métiers

Dans la liste des candidats admis à l'Ecole des Arts et Métiers de Clunay, nous relevons le nom de notre jeune compatriote M. Besombes, qui a été reçu avec le numéro 83.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le nombre des cartes d'invitation, mises à sa disposition pour la soirée donnée le 13 septembre à la Préfecture, ne lui permettant pas d'en adresser une à chacun de ses membres cadurciens, le Syndicat d'initiative a dû procéder à un « tirage au sort » de ceux-ci.

Il s'excuse auprès de ceux qui, de la sorte, n'auront pu recevoir de cartes et leur exprime tous ses regrets.

Les Grandes Manœuvres

La Poste aux Armées

Le service de la trésorerie et des postes aux armées fonctionnera cette année, aux grandes manœuvres du Sud-Ouest, qui seront exécutées du 7 au 19 septembre, dans la région comprise entre Marmande, Cahors, Castelnaudary et Mirande. Pendant toute la durée du fonctionnement du service de la trésorerie et des postes aux armées, les correspondances de toutes natures destinées aux militaires qui prendront part aux manœuvres désignées ci-dessus ne devront pas faire mention du lieu de destination. Par contre, il est indispensable que les adresses fassent connaître :

1. Le nom et le grade du destinataire des lettres.
2. La compagnie, ou l'escadron, ou la batterie ainsi que le bataillon et le régiment dont fait partie le destinataire.
3. La division ou le quartier général.
4. La désignation : « Manœuvres d'Armée ».

Nota. — Il importe essentiellement que les correspondances adressées à des militaires participant à des manœuvres autres que celles où doit fonctionner le service de la trésorerie et des postes aux armées fassent mention d'un lieu de destination.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira lundi, 1^{er} septembre, à 10 heures du matin, rue du Lycée à Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3^o Organisation du Concours ;
- 4^o Communications diverses.

Prix des Tabacs indigènes de la récolte 1913

Les tabacs indigènes de la récolte 1913 seront payés, dans le département du Lot, aux prix suivants :

Tabacs pour poudre, rôles et scerlatifs, à prix réduits (tabacs marchands), 1^{re} qualité, 140 fr. ; 2^e qualité, 110 fr. ; 3^e qualité, 90 fr. Tabacs non marchands, première classe, 60 fr. ; deuxième classe, 40 fr.

Compagnie départementale des Greffiers de Paix et de simple police du Lot.

L'Assemblée générale annuelle de la compagnie départementale des greffiers de paix et de simple police aura lieu le *Dimanche 14 Septembre*, à 10 h. 1/2 du matin, salle de la Justice de paix, à Cahors.

Bien que cette réunion soit prévue par les statuts pour le 1^{er} Dimanche de septembre, le bureau a cru bien faire de retarder d'une huitaine de façon à la faire coïncider avec les fêtes que la ville de Cahors organise à l'occasion du passage de M. le Président de la République.

Ordre du jour :

Paiement des cotisations. — Compte rendu financier et moral de l'association ; des diligences et démarches faites par le Bureau au nom de la compagnie... résultats obtenus... espoirs probables... horizon toujours plus serein ! — Adresse de respectueuses félicitations à M. le Président de la République à l'occasion de son excur-sion en Quercy. — Adresse de chaleureux remerciements à M. Loubet, sénateur, pour le dépôt au

bureau du Sénat, de la pétition collective des greffiers de France, au sujet de laquelle M. Régismanset, rapporteur, vient de conclure à la prise en « sérieuse considération »...

A l'issue de la réunion, un banquet aura lieu.

Georges MURAT.

CIRQUE ANCILLOTTI-PLÈGE

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi que débutera à Cahors le grand Cirque Ancillotti-Plège.

Les spectacles donnés par cet établissement de premier ordre sont merveilleux.

Il y aura foule.

Un cyclone

Vendredi soir vers 11 heures, un cyclone d'une violence extrême s'est abattu sur Cahors et les environs.

Pendant 1 heure, l'ouragan a fait rage, brisant les arbres, abîmant les tabacs, arrachant les treilles.

Les communes de Castelnaud, L'Hospitalet, Pradines notamment, et les faubourgs de Cabessut et de St-Georges ont particulièrement souffert.

Ce matin, au réveil, le spectacle était lamentable ; les routes étaient recouvertes de branches d'arbres et dans les vignes les arbres fruitiers étaient cassés.

De nombreux platanes des Boulevards et des maronniers des Allées Fénélon jonchaient le sol ; durant toute la matinée, des équipes d'ouvriers communaux ont été occupées à ramasser les branchages.

En maints endroits, des toitures, des petits pavillons ont été enlevés par le vent qui soufflait avec une telle force que des arbres entiers furent transportés à plus de 50 mètres.

Les dégâts sont considérables ; le tabac surtout a beaucoup souffert.

En 1907, le 14 août un pareil ouragan s'était abattu sur notre ville et avait occasionné des pertes énormes.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 1^{er} au 7 Septembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 1^{er} septembre : Cahors.
Mardi 2 : Frayssinet-le-Gélat.
Mercredi 3 : Puy-l'Évêque.
Jeudi 4 : Montcléra.
Vendredi 5 : Lauzès.
Samedi 6 : Duravel, Limogne.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 1^{er} septembre : Aynac, Labathude.
Mardi 2 : Livernon.
Mercredi 3 : Bagnac.
Jeudi 4 : Capdenac, Souceyrac.
Samedi 6 : St-Céré.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 1^{er} septembre : Montfaucon, Payrac.
Mardi 2 : Frayssinet-le-Gourdonnais, Le Vigan.
Jeudi 4 : Souillac.
Vendredi 5 : Cressensac, Dégnac.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 23 au 30 août 1913

NAISSANCES

Roumègues Pierre-Louis-Guillaume, à Cabessut-bas.
Bousquet Germaine-Marguerite, rue Daurade, 8.
Bouquière Henriette-Jeanne-Elise, avenue de la Gare, 11.
Dauliac Joséphine-Jeanne-Marie, rue du Bousquet, 8.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Penne Auguste-Armand, employé à la Compagnie d'Orléans, et Teulière Zénoïde-Marthe-Irma, s. p. Lescaie René-Athaïde-Marie, commis des Postes, et Fourgous Marie-Marguerite, s. p.

MARIAGE

Lafaye Henri, employé de Chemin de Fer, et Lartigaud Marcelle-Marguerite, modiste.

DÉCÈS

Conquet Marie, 62 ans, veuve Vialard, s. p., place Rousseau, 27.
Domic Albert, 35 ans, cantonnier, Hôpital-Hospice.
Bastide Jean, 55 ans, commis principal des ponts et chaussées, rue du Bousquet, 7.
Cagnac Marie, 22 ans, s. p., place Saint-Georges, 5.
Faugère Alexandre, 77 ans, menuisier, Hôpital-Hospice.
Peyronnec François, 48 ans, ancien charretier, Hôpital-Hospice.
Roques Auguste, 48 ans, charretier, Hôpital-Hospice.
Pasquet Marie-Louise, 27 ans, robeuse, passage Lacapelle, 3.
Vigneau Claire-Jeanne, 6 mois, place Rousseau, 2.
Uzol Marguerite, 82 ans, s. p., veuve Courdesse, rue Daurade, 16.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 31 AOÛT 1913

Le Flamand, Pas redoublé. Désailly
La Petite Mariée, ouvert. Lecoq
Chants d'Ivresse, valse. Popy
François les Bas bleus, 1^{re}. Bernicat
Le Verre en main, polka. Farbach
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

L'entre-filet inséré dans le numéro du 24 août du journal *Le Télégramme* relatif à la réunion du Conseil municipal du 17 août, n'est qu'un compte rendu intentionnellement inexact et méchant. Méchant en ce sens surtout qu'il pourrait être un motif d'excitation des familles intéressées contre les membres du Conseil municipal, — M. Pons excepté, — si ces familles n'avaient déjà l'assurance de trouver au sein de l'assemblée municipale, la meilleure bonne volonté pour la défense et l'amélioration de leurs moyens d'existence. Cette considération nécessiterait seule une réponse de mise au point.

M. Capel, maire, dont le dévouement à ses fonctions municipales, dont la calme et bienveillante autorité qui préside à toutes ses décisions expasèrent nos adversaires, consent de traiter tous les actes administratifs qui lui incombent avec la plus large et irréprochable justice, dédaigne la forme blessante et peu véridique employée par l'anonyme auteur de l'article précité. Ce « personnage » néglige grossièrement de mentionner la présence et les propositions faites par M. le Maire, en ma qualité d'adjoint au maire, je dois avoir à mes concitoyens de rétablir très exactement les faits qui, d'ailleurs, ne pouvaient se passer autrement.

Après ouverture de la séance, M. le Maire expose au Conseil l'objet de la réunion, lui donne lecture du texte de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance des familles nombreuses et propose d'accorder la plus forte allocation aux deux familles qui remplissent les conditions exigées.

M. Laparra, jeune conseiller municipal il est vrai, dont la préoccupation constante est de ménager nos fonds communaux si restreints, demande au Conseil d'examiner si l'allocation de 60 francs ne serait pas suffisante.

M. Pons approuve les propositions déjà faites par M. le Maire et, comme

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXII

L'Odyssée d'un haut baron

Deux commis-voyageurs intelligents couraient la province pour le compte du baron de Polart achetant partout les vieilles toiles et les cadres antiques relégués au grenier par leurs possesseurs, toiles et cadres que le comptoir du Collège héraldique revendait infailiblement à mille pour cent de bénéfice.

On voit que la spéculation était bonne.

Les résultats de l'office : le Correspondant des chancelleries européennes, se montraient plus brillants encore et plus lucratifs, ce qui s'explique facilement car le Correspondant mettait un prix insensé à ses services, et encore se faisait-il payer pour

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havre.

les rendre.

Le Collège héraldique, vendait de la noblesse, le Correspondant vendait des titres et des décorations.

Le baron de Polart s'était mis en relation à l'étranger avec les chancelleries de quelques-uns de ces petits Etats dont le trafic de décorations jaunes et bleues alimente en partie le maigre budget, et traitant avec eux pour des quantités considérables de brevets, il obtenait un rabais énorme, sans compter qu'il revendait cinq ou six mille francs ce qu'il avait acheté cent écus.

Il nous semble inutile d'entrer dans de plus amples détails au sujet de ces étranges industries.

De récents et bruyants procès ont enfin démoli, au milieu des huées, ces édifices si solidement bâtis jadis et qui semblaient indestructibles.

A notre personnage doit revenir toute la gloire légitime d'une spécialité de filouterie qui eut ses jours de splendeur.

Le malheureux prince de Gonzague, l'infortuné comte de Romanini, et tutti-quant, ne furent que les imitateurs et les plagiaires de la grande idée du baron de Polart.

Ce dernier reçut un jour la visite d'un journaliste déjà très-décoré et qui voulait l'être plus encore, mais qui tenait beaucoup à ne pas payer pour cela.

A la demande, formulée en des ter-

mes fort nets, le baron de Polart répondit :

— Nous pourrions nous entendre... faisons un échange, je vous donnerai des aunes de ruban de toutes les couleurs, vous me prêterez votre influence... cela vous va-t-il ?

— Touchez-là, ça me va... Que pouvez-vous désirer ?

— Que pouvez-vous m'offrir ?

— Voulez-vous des concessions de terrain en Algérie ?

— C'est une idée ! J'accepte...

Le lendemain, le baron de Polart était conduit par le journaliste au ministère des affaires étrangères.

Au bout d'un mois, il recevait l'avis qu'une concession de grande importance lui était accordée.

Sur l'adresse de la lettre officielle le titre de BARON s'épanouissait en magnifiques caractères.

Le fils du portier de la rue Vieilledu-Temple se frotta les mains.

— Ceci, pensa-t-il, est un titre de noblesse au moins aussi sérieux que ceux que je vends... et il mène coûte rien... au contraire...

Trois jours après il se mettait en route pour Toulon, afin de s'embarquer sur un bâtiment en partance pour Alger, et d'aller visiter ses concessions.

A Toulon il descendit à l'hôtel de la Marine Royale et il y fit à table d'hôte la connaissance de Siméon Simo-

nis qui le présenta au Cercle du commerce et des arts.

Nous savons le reste.

XXIII

Au château

Nous avons laissé le vicomte de Presles se disposant à courir à la rencontre du personnage honorable qui le tenait si absolument en sa dépendance, et dont nous avons reproduit dans les précédents chapitres la courte mais complète biographie.

Gontran quitta donc le château et se dirigea pedestrement vers la grille du parc, en suivant l'une des contre-allées de la grande avenue qu'ombrageait une double rangée d'arbres séculaires.

A mi-chemin, à peu près, il rencontra une calèche de louage traînée par deux meilleurs chevaux qu'il eût été possible de se procurer à Toulon. Le cocher arrêta son attelage en voyant Gontran.

Ce dernier se présenta à la portière et serra les deux mains que le baron de Polart lui tendait avec effusion en s'écriant :

— Ah ! cher vicomte, que je suis joyeux de vous voir !... voulez-vous que je descende avec vous, ou voulez-vous monter auprès de moi ?...

— Descendez, si vous le voulez bien, mon cher baron... répliqua Gontran, vous êtes en avance et nous avons

tout le temps d'arriver au château pour l'heure du dîner...

M. de Polart quitta sa voiture et passa le bras de Gontran sous le sien.

Ils reprirent l'un à côté de l'autre le chemin que Gontran venait de parcourir, et jamais deux amis dévoués, deux frères qui s'adorent, ne se témoignèrent une plus touchante intimité !

— En vérité, disait le baron, savez-vous bien que j'aurais toutes les peines du monde à quitter votre belle Provence, mon cher Gontran ! je ne pourrais vous dire à quel point vous m'êtes devenu nécessaire... je ne saurais me passer de vous, et les heures de la journée d'hier m'ont paru d'une interminable longueur parce que je ne vous voyais pas...

— Croyez bien, cher baron, répondit Gontran, que je ressens pour vous une sympathie au moins égale à celle que je vous inspire...

— Je souffrirais trop si j'en doutais... et cependant il faudra nous séparer... ma présence en Afrique est indispensable... je dois être là pour faire commencer les travaux d'exploitation dans les concessions immenses que le gouvernement vient de m'accorder...

— Et comment-vous partirez bientôt ? Le baron soupira.

Gontran crut devoir soupirer à l'unisson.

Après un instant de silence, M. de Polart reprit :

— Ah ça, mais, il me vient une idée...

— Une idée ? répéta le vicomte.

— Oui... oui... une idée charmante, et parfaitement réalisable...

— Laquelle ?

— Rien ne vous retient ici, j'imagine... si vous m'accompagnez en Afrique... hein ? qu'en dites-vous ?...

— Je dis... je dis... murmura Gontran avec embarras.

— Est-ce que par hasard la perspective de ce petit voyage ne vous séduirait pas ?...

— Une proposition si brusquée me surprend un peu...

— Bah !... ce sont les bonnes inspirations qui viennent comme cela tout d'un coup... Vous êtes chasseur ?...

— Sans doute...

— Nous ferions là-bas des chasses magnifiques... le gibier abonde... on y trouve de tout, depuis la perdrix jusqu'au sanglier, depuis le lapin jusqu'au lion... sans compter les belles jupes et les brunes mauresques... voyons, est-ce décidé ? partez-vous avec moi ?...

— Mais...
— Il n'y a pas de mais... il faut que vous veniez... vous viendriez... je le veux absolument...

(A suivre).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des subsistances militaires

Adjudication à Toulouse le 6 septembre 1913

Par suite de l'insuccès de l'adjudication du 25 août

Fourniture du pain de troupe à la ration dans la place de Cahors

DU 1^{er} OCTOBRE 1913
AU 30 SEPTEMBRE 1914

Les personnes désireuses de prendre part à la réadjudication et qui ne pourraient faire en séance la preuve de leur admission aux premières opérations, devront faire parvenir le 1^{er} septembre à 12 heures, dernier délai, au Sous-Intendant chef du 1^{er} service à Toulouse, leurs titres et leurs références.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Sous-Intendance militaire à Cahors.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustroirie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

A céder de suite

FONDS DE COMMERCE

ARMES ET QUINCAILLERIE

BONNE CLIENTÈLE

S'adresser au bureau du Journal

A Vendre

A MONTREDON (LOT)

Une belle maison ayant servi de maison d'école avec cour, préau, jardin et chaïneraie.

S'adresser pour tous renseignements à M. le Secrétaire de mairie de cette commune.

Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure

BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRE, ÉMAILLE

Spécialités pour Vélos

POLISSAGE

Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors : Agent Général
M. BAUDIN, Electricien

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méfiez-vous des imitations. - V. VAISSIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 août.

Les dispositions du marché demeurant excellentes et on remarque aujourd'hui un peu plus d'activité dans les transactions.

La Rente française est en hausse à 88.72.

L'Extérieure espagnole se traite à 91.50, l'Italien à 97.12, le Serbe à 84.85 et le Turc à 88.70. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 76.80, le 1896 à 74.72, le 5 0/0 1906 à 105.70, le 4 1/2 1909 à 100.60 et le Consolidé à 93.20.

Nos Etablissements de Crédit terminent : la Banque de Paris à 1778, le Comptoir d'Escompte à 1058, le Crédit Foncier à 927, le Crédit Lyonnais à 1697 et la Société Générale à 824.

Parmi les chemins français, le Midi cote 1120 et le Nord 1718.

Le Rio Tinto s'échange à 1983.

Les actions de la Compagnie électrique de la Loire et du Centre se négocient à 380.

tous ses collègues, se range à l'allocation de la somme de 90 fr. accordée suivant les dispositions de la loi.

Vient ensuite la nomination de deux délégués pour procéder à l'estimation des dégâts causés par la grêle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Je m'empresse d'ajouter que M. Laparra n'a manifesté aucune animosité contre les demandes d'allocation que le Conseil avait à examiner. Comme nous tous, il a eu à déplorer l'état lamentable du budget que le précédent Conseil a laissé à notre gestion. Notre incessante préoccupation est de sortir au plus tôt de cette profonde ornière, mais les nouveaux élus n'oublient jamais, cependant, que la plus grande humanité doit présider à leurs délibérations.

Nos compatriotes ont déjà fait justice des insinuations malveillantes insérées dans la feuille clérico-réactionnaire de Toulouse.

Quant à la bonté de cœur et aux sentiments d'humanité tant pronés, nous prions l'auteur de l'article de vouloir bien demander aux veuves D... P... (la veuve T... étant décédée) quelles étaient les façons de procéder de ce conseiller, à leur égard, dans ses anciennes fonctions de maire.

Je constate, en outre, que la canicule exerce des effets excitatifs sur le système nerveux de certaines personnes. Chaque année, en effet, au moment des vacances, c'est la même production d'articles anonymes et tendancieux. Je ne vois pas bien le personnage auquel il est fait allusion dans les dernières lignes de l'article du *Télégramme*. Aussi est-il à désirer qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir, que chaque intéressé soit nominativement désigné et puisse ainsi se défendre au besoin et savoir à qui il doit s'adresser. Sans cette condition, je dis à l'auteur de l'article que nous serons conduits à considérer tous nos adversaires comme de vulgaires et méchants farceurs et les fauteurs d'inimitiés intestines qui ne peuvent qu'être très préjudiciables aux intérêts de toute la commune. Agissez donc au grand jour, Monsieur l'anonyme, si, comme vous le laissez supposer, vous voulez vous créer une personnalité dans notre commune. Ce n'est pas par ces moyens hypocritiques que vous y arriverez. Et nous verrons ensuite si la réussite correspond bien à vos louches et ambitieux désirs.

Larnagol

Noyé. — Jeudi, vers 14 heures, le nommé Courréjou Auguste ayant commis l'imprudence d'aller se baigner dans la rivière du Lot aussitôt après avoir mangé, a été frappé subitement d'une congestion et s'est noyé sous les yeux de deux témoins dont les secours quoique immédiats sont restés impuissants, car ils n'ont pu ramener qu'un cadavre sur la berge.

Accident. — Jeudi 28 août, vers les 18 heures, M. Bosc Alfred, de Seuzac, avait chargé sur son suspensif 300 pieds de tabac qu'il se disposait à rentrer. Le cheval, un peu capricieux, se trouvait à proximité de la berge où il a l'habitude de paître.

Profitant d'un moment de liberté et se précipitant follement sur le bord du Lot, le cheval alla s'abattre dans les oseraies, et tout tomba à l'eau.

Heureusement que les voisins de M. Bosc travaillaient aux alentours. Les secours furent vite organisés : munis d'une barque et d'une corde, on retira l'attelage et le tabac.

Tout se borna à la peur et à un brancard cassé.

Rudelle

Chasse interdite. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Rudelle a décidé par 9 voix d'interdire la chasse aux étrangers sur toute l'étendue du territoire de la commune de Rudelle, M. Magot, maire, prendra un arrêté pour l'exécution immédiate de cette décision. Un garde assermenté sera chargé de surveiller le territoire.

Saint-Cirgues

Un bon conseil au « Passant ». — Dans votre réponse de dimanche dernier, vous faites preuve d'un peu plus de bon sens, vous reconnaissez que vous avez menti ; c'est quelque chose.

Vous tenez, tout de même, des propos d'une absurdité sans pareille, quand vous dites que je ne suis pas fort et qu'il me faut un secrétaire ; mais, monsieur, si j'étais bachelier, je ne serais pas cantonnier, je serais comme vous, je n'en voudrais pas ; mais, être ignorant n'est pas humiliant.

Pour le moment, votre instruction vous sert beaucoup plus mal que mon ignorance.

Vous me dites de me taire, mais quand vous voudrez ! Je ne suis pas comme vous, réduit à puiser mes arguments dans le mensonge et la calomnie.

L'opinion publique doit vous avoir appris que vous auriez beaucoup mieux fait de donner vous-même l'exemple ; si je parle, à qui la faute ?

En terminant, laissez-moi vous dire ce que l'expérience ne vous a pas encore appris : à Saint-Cirgues, on n'aime pas ces airs combattifs ; si nos chansons républicaines vous gênent, mettez du coton dans vos oreilles, faites un peu le sourd, vous y gagnerez.

Quant à être républicain, vos attaques en sont les meilleures preuves.

Audigé, cantonnier, membre du Comité radical socialiste de Saint-Cirgues.

Arrondissement de Gourdon

Permis de chasse. — La chasse est un sport de plus en plus en faveur. Le nombre des permis de chasse ne cesse, en effet, de s'accroître tous les ans. La sous-préfecture en a délivré, ces jours-ci 125, alors que l'année dernière, à la même époque, il n'y en avait eu que 97.

Transfert. — Jeudi dernier 28 courant les inculpés dans le vol de farines de la minoterie de Souillac : Buffan, Antoine, 53 ans, chiffonnier, Lalba, Jean, 43 ans, ouvrier menuisier et Manus, Ernest, 30 ans boulanger, ont été transférés à la prison de Cahors par le train de 15 heures en vue de leur comparution devant les prochaines assises.

Foires de la St-Louis. — C'est samedi 30 courant qu'aura lieu la grande

foire de la St-Louis, qui est une des plus importantes de l'année.

Accident. — Lundi dernier, après-midi, M. Ticouart son automobile du garage, situé avenue de Sarlat, lorsque M. le docteur Ferrières, qui descendait la côte à une allure modérée, ne put s'arrêter assez tôt et les deux voitures entrèrent en collision. Grâce à la prudence du docteur Ferrières le choc ne fut pas violent et les quelques dégâts sont purement matériels.

Nous ne saurions trop insister, d'accord avec la municipalité, pour que les chauffeurs traversent notre ville à une allure très modérée ; c'est le seul moyen d'éviter de nombreux accidents.

Alvignac

Quand M. Branche était maire d'Alvignac la municipalité ne faisait rien pour adoucir le séjour des étrangers venus pour faire leur cure d'eau de Miers ; mais on balayait la promenade 2 fois par semaine, c'était plus propre et le passage des autos soulevait moins de poussière.

Aussi tout le monde avait accueilli la démission de M. Branche avec satisfaction, pensant à juste raison qu'une ère nouvelle de prospérité pour la commune allait s'ouvrir sous l'administration d'un nouveau maire. Cruelle déception, le nouvel élu s'occupe surtout de ses affaires, celles de la commune sont pour lui le moindre de ses soucis.

Que les buveurs ou les touristes viennent en plus ou moins grand nombre, qu'est-ce qu'ça peut faire à M. Malvy ? son commerce de bois n'aura nullement à en souffrir. En sera-t-elle même pour les commerçants et petits propriétaires d'Alvignac qui vivent la plupart des recettes qu'ils font pendant la saison des Eaux. L'incurie municipale s'accroissant, n'amènera-t-elle pas l'exode complet des étrangers et la ruine du petit commerce ?

Alors que la Société des Eaux de Miers et celle du grand hôtel de la source ont fait une installation des plus modernes et des plus confortables pour retenir les étrangers le plus longtemps possible, la municipalité d'Alvignac conserve la plus grande indifférence. Quand le nouveau municipal, il préconisait toutes sortes de réformes utiles, tel que l'arrosage des promenades, le nettoyage des rues, et le moyen pratique de régler la vitesse des automobiles dans la traversée du bourg. A présent qu'il a les honneurs, non seulement on n'arrose pas mais on nébahille plus la route, les autos marchent à leur allure habituelle pendant que le brave garde champêtre se promène sur les pelouses de la source Salmière, au service de la Société des Eaux de Miers qui l'emploie, pour indiquer aux buveurs ignorants, qu'il existe des waters-closets.

Un buveur.

Beaumart

Notre fête locale. — Contrairement à l'habitude, notre fête locale est, cette année-ci, avancée d'un jour et aura lieu le 7 septembre prochain.

Vaillac

Accident au cimetière. — Samedi dernier, M. Escudé, maçon à Vaillac, était occupé à construire une petite chapelle dans le cimetière lorsque tout à coup les cintres soutenant l'édifice se rompirent sous le poids de la maçonnerie qui s'effondra.

Escudé, qui était juché sur le sommet, fit une chute au milieu des matériaux et fut relevé, par les témoins de l'accident, avec de nombreuses contusions.

Nous souhaitons à M. Escudé une prompt guérison.

Saint-Germain

Fête locale. — Notre fête locale, qui aura lieu les 30, 31 août et 1^{er} septembre, sera célébrée, cette année, avec éclat.

Le dimanche 31 courant seront données, diverses attractions ; le lundi 1^{er} septembre auront lieu diverses courses sur l'eau et une course de bicyclettes, toutes dotées de plusieurs prix en espèces.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Le Comité ne répond pas des accidents qui pourraient se produire au cours des fêtes.

Saint-Chamarand

Passage de troupes. — Nous rappelons que c'est le jeudi 4 septembre prochain qu'un détachement du 10^e cuirassiers en garnison à Lyon séjournera dans notre commune.

Bibliographie

On hurle à la Chambre des députés. On hurlait bien davantage à la Chambre de 1790 ! Pour vous en convaincre lisez dans *Mon Dimanche* : « A la Chambre jadis », c'est une lecture historique plus passionnante qu'un roman. Le même numéro contient un très curieux « Cinématographe », défilé de toutes les actualités scientifiques et littéraires remarquées dans le monde entier et nous nous reprocherions de ne pas citer « Livrets d'Opéra », charmant article de documentation.

Un grand roman « Le Sabot rouge » par Henri Murger ; une fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivait Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les

Chronique agricole

Les coupes des luzernes

D'intéressants essais ont été faits à Borholm (Danemark) sur les coupes de la luzerne pour savoir s'il y avait intérêt à pratiquer plusieurs coupes annuelles de cette plante fourragère.

Les expériences ont porté sur une luzerne à sa troisième année. Certain

Le Pêcheur

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (25^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Fête locale. — Nos fêtes des 23, 24 et 25 août avaient attiré beaucoup d'étrangers dans nos murs. C'est le cas de dire qu'elles ont été réussies en tout point.

Les diverses attractions et les nombreux marchands qui s'y étaient rendus, ont eu beaucoup de peine à se placer sur notre grande place, qui est cependant assez vaste.

Pas d'accident, ni de vol à signaler.

Aériation. — Lundi 25 août vers 13 heures 30, jour de fête patronale dans notre localité, les étrangers assez nombreux qui assistaient à notre fête ainsi que les gens de Puybrun, ne furent pas peu surpris de voir un dirigeable allant vers le sud à une hauteur d'environ 300 mètres, on voyait très bien à l'œil nu l'hélice et la nacelle contenant les voyageurs, ces derniers répondirent même à certains signaux qui leur étaient faits.

Ce spectacle est assez rare dans nos contrées pour être signalé.

Bagnac

Fête locale. — Notre fête locale a obtenu, comme chaque année, le

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Vacances en Bretagne

Correspondance Automobile de Châteaulin à Morgat (Finistère).

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile quotidien entre Châteaulin et Morgat facilitant jusqu'au 30 Septembre prochain, les excursions dans la presqu'île de Crozon et à la plage de Morgat.

Ce service comportera deux voyages dans chaque sens, en correspondance directe avec les trains rapides et express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Prix par place et par voyage simple de la gare de Châteaulin-Orléans à la localité de Morgat et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages de Nantes pour Morgat.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre faci-

lement à Morgat ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DEPART DE :

Orléans	22 h. 48 ; 10 h. 28.
Tours	0 h. 27 ; 11 h. 55.
Angers	2 h. 20 ; 13 h. 46.
Nantes	3 h. 46 ; 15 h. 15.
Montluçon	16 h. 40.
Bourges	18 h. 23 ; 6 h. 50.
Vierzon	19 h. 18 ; 7 h. 52.

ARRIVÉE A :

Châteaulin	9 h. 46 ; 21 h. 12.
Morgat	11 h. 30 ; 23 h.

Pour le retour l'automobile quittera Morgat à 7 h. 15 et 17 h. 15 pour arriver respectivement à Châteaulin à 8 h. 45 et 18 h. 45.

Voitures directes des trois classes de Paris-Quai d'Orsay à Châteaulin.

Wagons-lits de ou pour Quimper au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant aux gares de Nantes ou de Châteaulin.

La Compagnie d'Orléans a organi-

sé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**VACANCES 1913
Les Châteaux de Touraine en Automobile**

(Circuits au départ de Tours et de Blois)

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours, les deux circuits automobiles ci-après permettant, jusqu'au 30 septembre prochain, la visite rapide et pratique des principaux châteaux de Touraine.

a) Tours, Loches, Montrésor, Mont-Richard, Chenonceaux, Amboise, Tours.

b) Tours, Montbazou, Azay-le-Rideau, Villandry, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours.

Circuit A : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 23 fr. 50 ; autres voyageurs, 26 fr.

Circuit B : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 19 fr. 50 ; autres voyageurs, 22 fr.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai d'Orsay moyennant paiement d'une taxe de location de un franc par place.

Départ de Tours : 8 h. 30 ; retour à Tours vers 18 h. 45.

Excursions particulières sur demande faite par un groupe d'au moins huit voyageurs ou payant pour ce nombre : 0 fr. 20 par place et par kilomètre.

Un autre service automobile fonctionne également quotidiennement

(1) Billets aller et retour (individuels et de famille), billets circulaires, cartes et billets d'excursions comportant sur le réseau d'Orléans, un trajet d'au moins 250 kilomètres et ayant Tours comme destination ou donnant la faculté de s'y arrêter.

au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt-de-Russy, Château de Cheverny, forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix 8 fr. par personne, départ de Blois (place Victor-Hugo) à 13 h. 1/4, retour à Blois vers 17 h. (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de renseignement).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

MARCHÉ DE LA VILLETTE

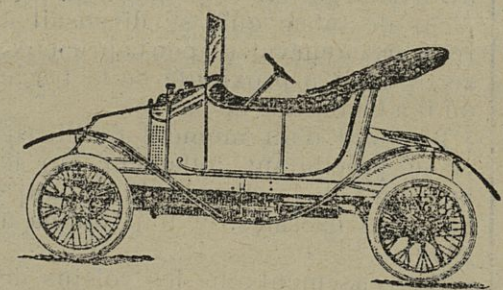
Jeudi 28 août 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.336			0,80	0,76	0,70
Vaches.....	858	480	87	0,74	0,72	0,66
Taureaux.....	193			0,70	0,68	0,63
Veaux.....	1.560	1.217	107	0,98	0,95	0,88
Moutons.....	13.351	6.519	3.856	0,98	0,95	0,90
Porcs.....	4.967	1.926	»	0,69	0,68	0,67

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française. Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS
Seul concessionnaire pour le Lot.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

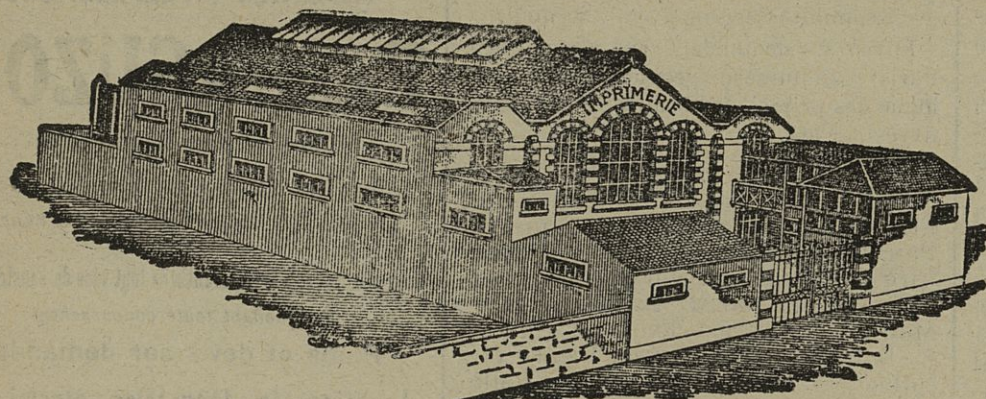
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739		3		1123		121		23		35		1125	
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arrivé)	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (départ)	6 18	15 41	—	2 23	4 5	12 5	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arrivé)	6 45	15 48	—	2 35	4 14	13 12	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (départ)	7 21	—	15 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	7 40	—	16 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7 45	—	16 52	—	4 49	14 6	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (dép.)	7 53	—	17 2	—	4 52	14 10	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOUËLS	8 9	—	17 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 19	—	17 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 31	—	17 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 40	—	17 49	—	5 17	14 56	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 51	—	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	18 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thézac-Peyril	9 13	—	18 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 22	—	18 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 47	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (départ)	9 51	—	19 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	10 5	—	19 22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieureac	10 12	—	19 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Labenque	10 45	18	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Causade	11 19	18 26	20 36	5 9	6 35	17 17	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20 7	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE... arr.							11 31							

De Toulouse à Paris par Cahors

	42		16		1140-1128		1132 (*)		4		122		700		1136	
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	13	16 45	15 47	13	16 45	15 47	13	16 45	15 47	13	16 45	15 47	
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	7 15	10 47	7 15	10 47	7 15	10 47	7 15	
Causade	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	8 56	11 25	8 56	11 25	8 56	11 25	8 56	11 25	8 56	
Labenque	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	8 38	12	8 38	12	8 38	12	8 38	
Cieureac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	8 47	12 8	8 47	12 8	8 47	12 8	8 47	
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	8 59	12 19	8 59	12 19	8 59	12 19	8 59	
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	9 30	12 27	9 7	12 27	9 30	12 27	9 7	
CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 42	15 32	9 42	15 32	9 42	15 32	9 42	15 32	9 42	
Espère	—	—	19 17	6 4	—	—	9 54	15 44	9 54	15 44	9 54	15 44	9 54	15 44	9 54	
St-Denis-Catus	—	—	19 31	6 20	—	—	10 7	16 10	10 7	16 10	10 7	16 10	10 7	16 10	10 7	
Thézac-Peyril	—	—	19 45	6 36	—	—	10 16	16 19	10 16	16 19	10 16	16 19	10 16	16 19	10 16	
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 25	16 28	10 25	16 28	10 25	16 28	10 25	16 28	10 25	
Saint-Clair	—	—	20 3	6 54	—	—	10 38	16 42	10 38	16 42	10 38	16 42	10 38	16 42	10 38	
GOURDON	—	—	20 17	7 11	23 22	—	10 46	16 50	10 46	16 50	10 46	16 50	10 46	16 50	10 46	
Nozac	—	—	20 26	7 20	—	—	10 55	16 59	10 55	16 59	10 55	16 59	10 55	16 59	10 55	
Lamothe-Fénelon	—	—	20 35	7 30	—	—	11 8	17 12	11 8	17 12	11 8	17 12	11 8	17 12	11 8	
CAZOUËLS	—	—	20 49	7 44	—	—	11 15	17 19	11 15	17 19	11 15	17 19	11 15	17 19	11 15	
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 18	17 33	11 18	17 33	11 18	17 33	11 18	17 33	11 18	
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 43	17 58	11 43	17 58	11 43	17 58	11 43	17 58	11 43	
Gignac-Cressensac	—	—	21 32	8 36	—	—	11 47	18 26	11 47	18 26	11 47	18 26	11 47	18 26	11 47	
BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 41	12 11	18 41	12 11	18 41	12 11	18 41	12 11	
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	—	12 56	—	12 56	—	12 56	—	12 56	
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—	22 46	—	22 46	—	22 46	—	22 46	
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41										